

15.15 / 20

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : TSPDD - 29 - EXT

Section/Spécialité/Série : NSMG

Epreuve : Note

Matière :

Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Dans un contexte d'urgence climatique et environnementale, cinq défis ont été identifiés, permettant de fonder sur une base commune les actions menées à tous les niveaux. On retrouve l'atténuation du réchauffement climatique, l'adaptation à ses conséquences, la nécessité de préserver la biodiversité et les ressources, et l'enjeu de réduction de la pollution. Pour relever ces défis, un besoin se dégage : celui d'organiser la rupture avec les modes de développement établis. ~~C'est~~ Autrement dit, organiser une transition, ici nommée transition écologique. Pour y parvenir, il s'agit de mener des actions coordonnées entre tous les niveaux de territoire. Cette action de coordination est ce qu'on appelle la planification écologique. Parmi les enjeux de la transition écologique, on dénote la nécessité d'impliquer de façon plus approfondie les citoyens, premiers acteurs de leur cadre de vie, et donc par analogie de son changement. Cependant, il a récemment été relevé une difficulté des politiques publiques à intégrer les initiatives citoyennes. Dans le sens inverse, cet éloignement des politiques publiques du territoire constituait un obstacle à leur mise en œuvre. La problématique qui ~~se pose à celle d'une transition~~ se pose dans un contexte de transition écologique est dès lors d'articuler les politiques publiques avec les initiatives locales citoyennes. L'aspect local est ici entendu à l'échelle du département. Pour répondre à cette problématique, un outil est mis en place, il s'agit du contrat de relance et de transition écologique, de son nouveau nom contrat pour la réussite de la transition écologique*. Cette note vise dès lors à présenter l'intérêt que représente le CRTE^(CRTE) dans la planification écologique à l'échelle départementale. Pour ce faire, nous présenterons dans un premier temps le cadre initial du lancement des CRTE (I) ; avant de décliner dans un second temps les évolutions de ~~ce outil et de son déploiement~~ ~~sur le terrain (II)~~ ce contrat et les outils aidant à son déploiement (II).

.1./8.

*

* *

I - des objectifs initiaux des CRTE et leurs limites de mise en œuvre

L'outil du CRTE présentait à son lancement un objectif de partenariat entre l'Etat et les collectivités locales^(A) qui, s'il était bien accepté, se heurtait à des limites opérationnelles sur le terrain (B).

A - Une démarche initiale des CRTE bien acceptée

L'objectif initial des CRTE était multiple : Il s'agissait d'organiser l'action publique locale autour de projets de territoire qui bénéficieraient d'un accompagnement particulier. Autrement dit, il était souhaité de la mise en place d'un cadre de partenariat entre l'Etat et les collectivités territoriales, en se rapprochant des acteurs locaux. Tout cela dans un but d'accélération de la transition écologique. Sur le plan politique, les CRTE avaient pour objectif d'accompagner et de faciliter le déploiement du plan de relance, sur la période du mandat électoral 2020-2026. Il s'agissait de garantir la cohérence de sa mise en œuvre avec les projets de territoire des élus locaux. Une ambition plutôt bien acceptée par les collectivités : plus de 800 des 853 périmètres identifiés ont mis en œuvre le CRTE sur leur territoire.

Sur le plan opérationnel, le CRTE visait à établir une feuille de route commune entre l'Etat et les collectivités, en simplifiant leur partenariat. Se basant sur une approche ascendante, le CRTE visait ainsi à améliorer la prise en compte des enjeux locaux en valorisant les projets locaux, ce qui permettait une meilleure lisibilité des politiques publiques de l'Etat, et dès lors une meilleure articulation entre les deux.

Cependant, le CRTE s'est heurté à ~~à présenter~~ quelques obstacles lors de sa mise en œuvre, dus au manque de possibilités de

concrétisation des mesures.

* *

B - Des limites ^{matérielles} ~~opérationnelles~~ à la mise en œuvre du CRTE

La mise en œuvre du CRTE s'est heurtée à un obstacle de taille : l'hétérogénéité des territoires et la complexité des contrats locaux existants. Ainsi, s'il était bien perçu sur le plan politique, le CRTE présentait un manque d'opérationnels et de mesures concrètes pouvant permettre son intégration au niveau local. Cela a eu pour conséquence de remettre à la charge des élus locaux la mission de priorisation des enjeux locaux et d'identification des besoins. Les CRTE n'étant pas accompagnés de fonds dédiés ou de méthodes opérationnelles claires, les élus locaux et les territoires peinaient à s'en emparer. Sans ces moyens nécessaires, l'objectif de coordination des acteurs était plus difficilement atteignable. Les intercommunalités avaient ainsi le sentiment de constituer un "guichet unique" de l'État, tout en assumant des charges matérielles rendant difficile l'élaboration de projets de territoire. En 2023 et en 2024, afin d'améliorer la mise en œuvre des CRTE, ceux-ci ont bénéficié d'une évolution de fonctionnement.

*
* *

II - L'évolution récente du CRTE et la création d'outils associés

Si le CRTE a bénéficié d'une large amélioration de son fonctionnement (A), la mise en place sur le terrain d'outils dédiés à l'accompagnement à la réalisation de ses objectifs ~~et permis~~ ^{permet} de faciliter sa mise en œuvre (B).

A - L'évolution du fonctionnement du CRTE

En 2023, le CRTE devient "contrat pour la réussite de la transition écologique". Sont mises en place sur le terrain des "conférences des parties" ^(COP) visant à permettre le dialogue et à identifier les priorités à l'échelle du territoire. Le CRTE est désormais vu comme un outil devant permettre la normalisation du dialogue entre

l'Etat et les collectivités locales. Son objectif est de permettre une meilleure implication des acteurs locaux et une coordination partagée des acteurs et des projets de territoire. Ainsi, de ~~son~~^{leur} côté, les préfets ~~est~~^{sont} chargés en 2024 de relancer la dynamique des CRTE ; afin de recenser les projets identifiés par les collectivités, et d'adapter les plans d'actions d'après les priorisations définies dans les COP. Le CRTE devient ainsi un outil évolutif et particulièrement attractif, à tel point qu'il est envisagé de le décliner sur d'autres domaines, comme la santé, et d'en faire un "contrat d'apex", pivot du dialogue global entre Etat et collectivité.

Afin d'appuyer sa mise en œuvre et de faciliter son intégration par les collectivités locales, plusieurs moyens et outils lui sont dédiés.

* *

B - Des outils et moyens diversifiés à l'appui de la mise en œuvre du CRTE

Afin d'accompagner efficacement les collectivités dans la mise en œuvre du CRTE, plusieurs outils sont créés et dédiés à celle-ci, visant des objectifs pédagogiques et ergonomiques.

Sur le plan financier, il est créé en 2023 le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, autrement appelé "fonds vert". Dédié à l'ingénierie, il développe un ^{service d'}accompagnement professionnel visant à renforcer la performance environnementale des projets et la capacité de ces derniers à améliorer le cadre de vie. Un tiers des projets étaient inclus dans le CRTE. Egalement, sur ce même plan, le portail "Aides territoriales" permet de recenser les aides financières existantes à toutes les échelles. Il permet de visibiliser la reconnaissance des "Territoires engagés pour la nature", une initiative qui a pour objectif de valoriser l'action des territoires en faveur de la transition écologique. Ces territoires bénéficient d'un accompagnement privilégié, et cette reconnaissance permet de dynamiser leur territoire. C'est le cas par exemple de la Métropole de Rouen ou encore du GAL Alsace.

Pour permettre aux collectivités d'assurer un suivi ^{facilité} des projets de territoire, est mis en place l'outil "Mon Espace Collectivité". Et, enfin, à l'échelle des porteurs de projets, un important outil matériel est développé : il s'agit de la boussole de la transition écologique. A.1.8.

Concours section : Concours externe TSPDD spécialité EEI et NS
Epreuve matière : tspdd-29-note (Épreuve commune/épreuve écrite n°1)
N° Anonymat : 177684

Nombre de pages : 8

15.15 / 20

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : TSPDD - 29 - EXT

Section/Spécialité/Série : NSHG

Epreuve : Note

Matière : /

Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Comme son nom l'indique, elle vise à aiguiller les porteurs de projet sur l'impact environnemental de leurs projets, sur les stratégies de réponses aux besoins locaux et les possibilités de contribution à la transition écologique.

L'ensemble de ces outils permet ainsi de remplir l'objectif de dialogue entre l'Etat et les acteurs locaux des territoires.

*

* *

En guise de conclusion, nous pouvons noter que le CRTE favorise un réel système d'accompagnement des territoires dans la transition écologique. Il permet ainsi de tenir compte des inégalités et spécificités des territoires, tout en assurant une planification intégrée de la transition écologique à l'échelle nationale.

Concours section : Concours externe TSPDD spécialité EEI et NS
Epreuve matière : tspdd-29-note (Épreuve commune/épreuve écrite n°1)
N° Anonymat : 177684

Nombre de pages : 8

15.15 / 20

